VN-Ch07-5 : Journal de bord, auto-observation guidée, grille de réaction et traces de la plateforme

Complément du chapitre 7, section 7.4.5

7.4.4. Le journal de bord et l'auto-observation guidée

Le journal de bord recueille, une fois par semaine et pendant dix à quinze minutes, ce que l'enseignant a fait du dispositif : les séances conduites, les fonctionnalités mobilisées, les incidents rencontrés, les contournements inventés, et ce qu'il modifierait. Il est le principal instrument de la dimension praxéologique, et sa périodicité hebdomadaire vise à saisir une évolution plutôt qu'un état.

L'auto-observation guidée remplace, avec ses limites, l'observation en classe abandonnée. L'enseignant renseigne, après deux séances qu'il choisit, une grille structurée qui appelle des éléments factuels et datés plutôt que des jugements : à quel moment de la séance le dispositif est intervenu, pendant combien de temps, pour quelle activité, ce que les élèves ont fait pendant ce temps, et ce qui s'est produit d'imprévu. La formulation des questions compte : demander « comment la séance s'est-elle passée » produit une appréciation, demander « combien de temps les élèves ont-ils manipulé le dispositif eux-mêmes » produit une donnée.

Ces deux instruments sont déclaratifs, et le chapitre 4 a rappelé avec Altet et Guibert (2014) que l'écart entre pratique déclarée et pratique observée constitue un fait empirique régulier. C'est pourquoi ils sont recoupés par les traces de la plateforme, qui ne dépendent d'aucune déclaration.

7.4.5. La grille de réaction et les traces de la plateforme

La grille de réaction est administrée immédiatement après la séance, en cinq minutes au plus, dans deux versions distinctes, l'une pour l'enseignant, l'autre pour les élèves. Elle recueille une réaction à chaud sur la fonctionnalité la plus utile, ce qui pourrait être amélioré et l'intention de réutiliser. Trois passations ont eu lieu, aux semaines 1, 3 et 5, ce qui permet de suivre un déplacement plutôt que de figer une opinion.

Les traces de la plateforme constituent la seule source non déclarative du dispositif. Elles portent sur la fréquence et la durée des connexions, les contenus consultés, les fonctionnalités effectivement mobilisées, les annotations et personnalisations produites, et les parcours de navigation. La grille d'analyse de contenu et d'usages organise leur exploitation post-hoc par le chercheur.

Deux précautions accompagnent ce recueil. La première est éthique : pendant l'étude 2, les comptes étaient ouverts par un code de classe et un code personnel, sans aucun nom, si bien que les traces relèvent d'un pseudonymat, l'enseignant seul pouvant relier un code à un élève ; leur recueil est annoncé à l'enseignant dans la fiche G2, et aucun relevé individuel n'est communiqué à un tiers. La seconde est interprétative : une trace atteste d'un accès, non d'un usage pédagogique. Un chapitre consulté pendant douze minutes peut avoir été travaillé ou laissé ouvert. Les traces établissent donc des bornes et non des faits d'usage, et elles ne prennent leur sens que croisées avec le journal et l'auto-observation.

7.8. Le calendrier du terrain

Trois points de contrôle ont jalonné cette séquence. Les instruments ont été figés avant le T0, sans pré-test : aucune modification n'a été admise une fois le T0 engagé. Après le T0, le taux de présence a été vérifié dans les deux classes, 34 élèves sur 36 et 36 sur 38, soit plus de neuf élèves sur dix dans chaque classe. En cours d'usage, un journal non rempli le dimanche soir déclenchait une relance le lundi ; une seule relance a été nécessaire, en semaine 2.

VN-Ch07-6 : La grille d'évaluation experte F1 et la question du fractionnement

Complément du chapitre 7, section 7.5.1

7.5. L'instrument de l'étude 4

7.5.1. La grille d'évaluation experte

L'étude 4 confie l'évaluation du dispositif à des experts extérieurs à sa conception, au moyen d'une grille de soixante-seize critères organisés en quatre dimensions et seize sous-dimensions.

La première dimension, pédagogique, couvre le contenu, la progression, l'interactivité et l'engagement, la différenciation et l'évaluation. La deuxième, technique, couvre l'ergonomie et l'interface, l'accessibilité, la performance et la fiabilité, et la compatibilité avec les équipements disponibles. La troisième porte sur l'organisation de l'information, la navigation et la recherche, et la médiation documentaire. La quatrième porte sur la personnalisation, la flexibilité d'usage, la collaboration et le partage, et l'autonomie de l'utilisateur.

Cette structure, qui n'a pas été construite pour la circonstance, recoupe pourtant le cadre de la partie II. La troisième dimension correspond à la dimension documentaire du chapitre 3, et la quatrième décline les conditions de l'appropriation au sens du chapitre 4 : maîtrise, intégration